



Traité Békhорот

Michna 4 - Chapitre 7

עֵינָיו גְּדוּלוֹת כְּשֵׁל עֵגֶל,
אוֹ קִטְנוֹת כְּשֵׁל אֵז, אוֹ
גּוֹפוֹ גְּדוּל מֵאֲבָרָיו אוֹ קָטָן מֵאֲבָרָיו,
חֲטָמוֹ גְּדוּל מֵאֲבָרָיו אוֹ קָטָן מֵאֲבָרָיו,
הַצִּמָּם, וְהַצִּמָּע.
אֵיזָה הוּא צִמָּע?
שְׂאֵזְבִי קִטְנוֹת;
וְהַצִּמָּם,
שְׂאֵזְבִי דוֹמוֹת לְסָפוּג:

[La Michna énumère des défauts supplémentaires qui disqualifient un Kohen d'accomplir le service du Temple : Si les yeux d'un Kohen]sont grands comme ceux d'un veau ou petits comme ceux d'une oie ; [si]son corps est[disproportionnellement]grand[par rapport]à ses membres ou[disproportionnement]petit[par rapport]à ses membres ; [si]son nez est[disproportionnellement] grand [par rapport] à ses membres ou [disproportionnement] petit[par rapport] à ses membres ,[il est disqualifié. Et]les tsimem et les tsome'a[sont également disqualifiés]. Qu'est-ce qu'une tsome'a ? [C'est]toute personne dont les oreilles sont petites. Et[qu'est-ce que]le tsimem ? [C'est]toute personne dont les oreilles ressemblent à une éponge.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions